

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Grandes cultures n° 12 du 20 février 2018



Campagne 2017-2018



A retenir cette semaine :

Sommaire

Colza p 2

Colza

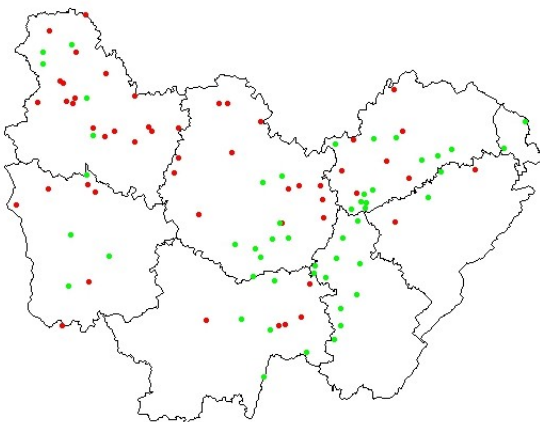
- Des colzas globalement bien repartis en végétation. Le stade C2 est majoritaire.
- Ressortir les cuvettes jaunes.
- Le vol du charançon de la tige du colza n'a pas encore débuté (hormis quelques secteurs précoces de Franche-Comté).
- Présence de larves de grosses altises dans les pétioles.
- Des colzas pénalisés dans les sols hydromorphes.



Réseau 2017-2018

Le BSV de cette semaine est réalisé à partir d'observations faites sur 64 parcelles du réseau.

Localisation des parcelles BSV colza 2018 14/02/2018 au 20/02/2018



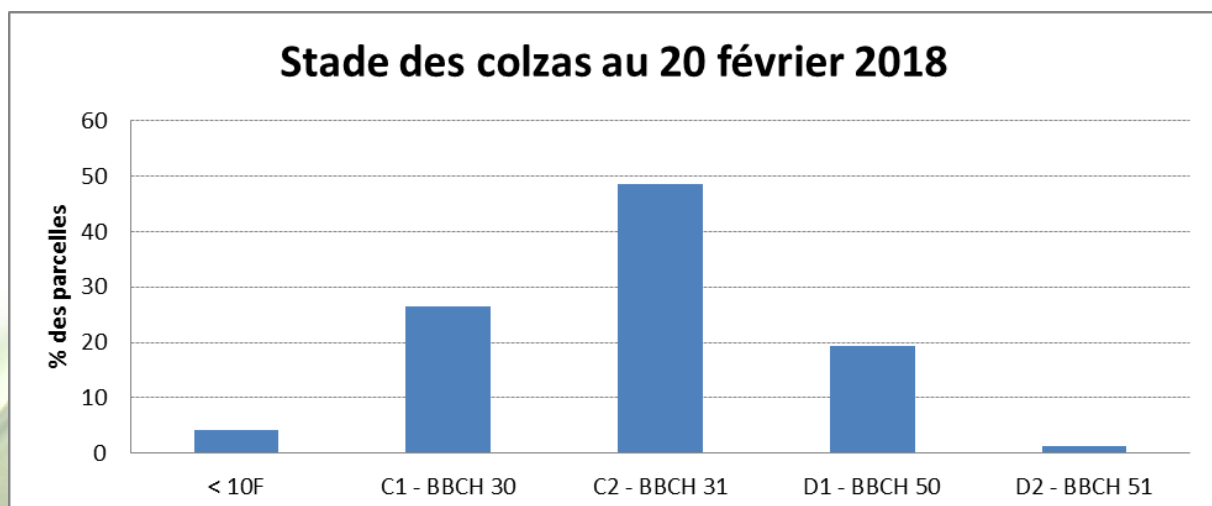
Les points en vert indiquent les parcelles renseignées et celles en rouge les parcelles non renseignées.

Stades des colzas

Les parcelles de colza sont majoritairement au stade C2=BBCH 31 (L'élongation du premier entre nœud est visible).

A noter une forte hétérogénéité de stades (entre les parcelles mais également dans les parcelles) qui s'étale de B7 à D2.

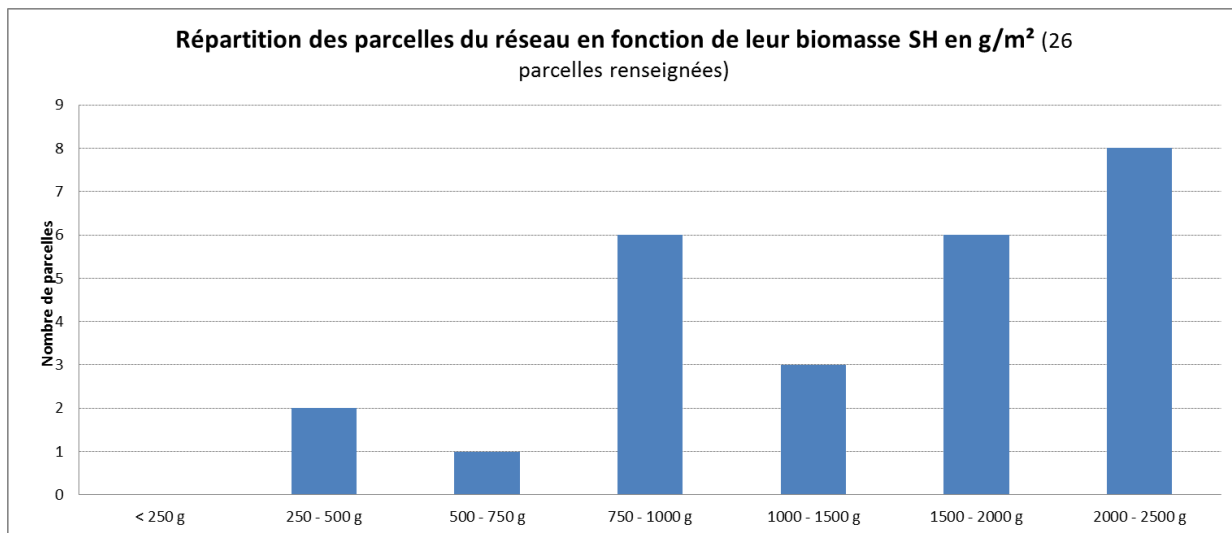
Rappel : un stade est atteint lorsque 50% des plantes sont à ce stade.





Biomasse verte aérienne

Les pesées de colzas en cette sortie hiver montrent des biomasses globalement fortes.



53 % des parcelles a une biomasse supérieure à 1500 g/m².

34% des parcelles présente une biomasse inférieure à 1000 g/m².

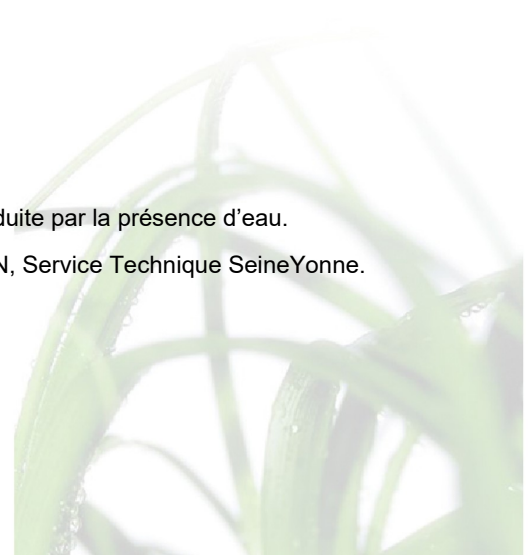
Présence d'hydromorphie dans les parcelles

Dans les parcelles de limon battant ou présentant des défauts de structure, la présence d'eau (ressuyage difficile ou ennoiment des parcelles) a fortement pénalisé la croissance du colza (carence induite), voire remet en cause la pérennité de la culture. Dans les parcelles les plus touchées, les pieds disparaissent.



Carence en azote induite par la présence d'eau.

Photo Hervé MARTIN, Service Technique SeineYonne.





Colza en zone hydromorphe. L'eau stagne et asphyxie les racines.
Photo Michael GELOEN, Terres Inovia.



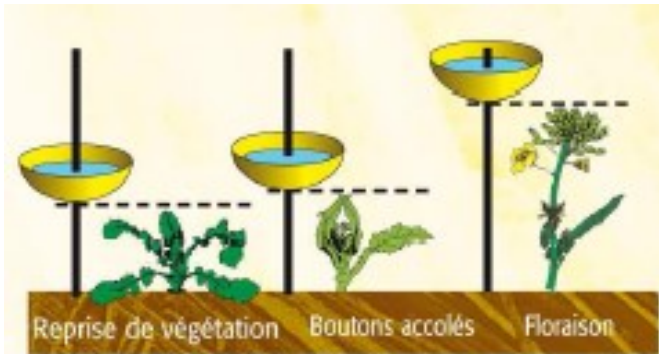
Colza ayant séjourné sous l'eau pendant 6 à 7 jours.
Photo Jean Noel HERRGOTT, Ynovae.



Dans le cas de retournement de parcelles, reportez-vous au site de Terres Inovia pour connaître les cultures de remplacement (www.terresinovia.fr).

Mise en place des cuvettes

Pour observer les arrivées d'insectes au retour des conditions favorables, remettez vos cuvettes jaunes. Les pièges sur végétation doivent être remis en place dans les parcelles de colza pour être en mesure de capturer le moment venu les premiers charançons qui se porteront sur les cultures.



- Placer la cuvette à au moins 10 mètres au-delà de la bordure de la parcelle et si possible à proximité d'un ancien champ de colza de l'année précédente.
- Remplir les cuvettes avec environ 1 litre d'eau additionnée de quelques gouttes de mouillant (type liquide vaisselle par exemple).
- Le fond de la cuvette suit le niveau supérieur de la végétation.
- Réaliser 1 relevé au moins 1 fois par semaine.

Ravageurs

Charançon de la tige du colza

59 parcelles observées.

Le charançon de la tige du colza est le premier insecte nuisible qui va être piégé.

En effet à cette période, 3 jours consécutifs avec des températures supérieures à 9°C et l'absence de pluviométrie sont suffisants pour caractériser les conditions de vol des charançons de la tige. La reprise d'activité commence lorsque la température du sol dépasse 6°C, et devient massive au-dessus de 9°C.

Attention à ne pas confondre le charançon de la tige du chou et le charançon de la tige du colza dans les pièges.

La différence entre les espèces est plus aisée lorsque les insectes sont secs.

Le charançon de la tige du chou *Ceutorrhynchus quadridens* : il est considéré comme peu nuisible. Il est souvent présent en nombre beaucoup plus important et il accompagne voire précède le charançon de la tige du colza dans les pièges.

Le corps est recouvert d'une abondante pilosité rousse puis grise. On peut distinguer une tache blanchâtre entre le thorax et l'abdomen, bien visible sur le dos, et surtout l'extrémité de ses pattes est brun orangé (rousse).



Charançon de la tige du chou.

Photo : H. Martin, Service agro SeineYonne



Charançon de la tige du chou.

Photo : Terres Inovia



Le Charançon de la tige du colza *Ceutorrhynchus. Napi Gyll.*: c'est le plus gros des charançons rencontrés sur colza. Il a une forme ovale, une couleur gris cendré et le bout des pattes est noir.



Charançon de la tige du colza

Photo : Terres Inovia

La nuisibilité est liée aux œufs que le charançon de la tige du colza dépose dans la tige du colza. Ces derniers provoquent en effet une réaction physiologique de la plante, se traduisant par des nécroses, des déformations, voire des éclatements de tiges. Les pertes de rendement consécutives à ces perturbations sont d'autant plus préjudiciables que le printemps est sec par la suite.

Le risque conjugue donc la présence de femelles aptes à pondre avec la présence de tige tendre.

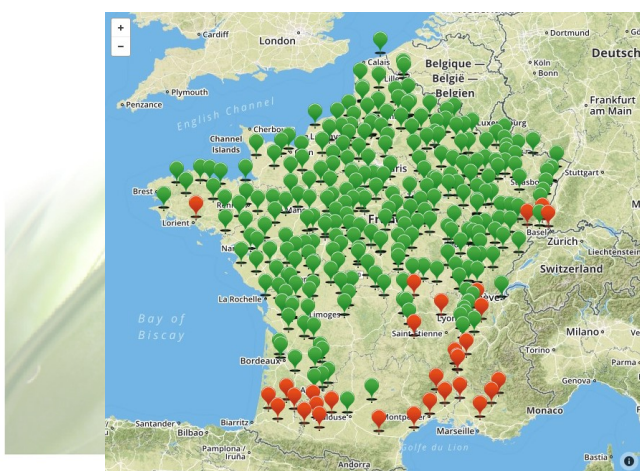
A la différence avec le charançon de la tige du colza, le charançon de la tige du chou ne pond pas directement dans la tige, mais dans les pétioles des feuilles. Les larves rongent ensuite les pétioles, perforent la tige et s'attaquent à la moelle, sans conséquence sur la croissance de la tige

- Modélisation : Vous pouvez consulter Expert, un outil d'anticipation sur l'arrivée des insectes grâce aux données météorologiques prévisionnelles de 7 postes (Auxerre, Dijon, Macon, Nevers et Dole, Besançon, Luxeuil).

La consultation des données Expert ne doit pas se substituer à l'observation concrète des parcelles mais alerter sur l'arrivée potentielle du ravageur et inciter à la mise en place ou au suivi précis des cuvettes jaunes.

Ce service gratuit est disponible sur le site de Terres Inovia (www.terresinovia.fr).

La consultation du 20 février de cet outil montre qu'actuellement et dans les prochains jours, les conditions climatiques sont très favorables au vol de charançon de la tige du colza sur la région.



En rouge : Les vols ont débuté.

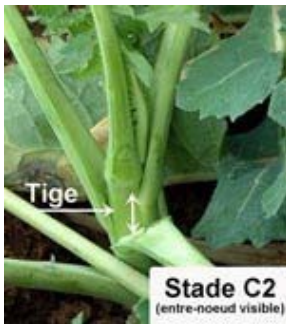
En vert : Le vol n'a pas encore débuté.



- Période de risque : Elle conjugue la présence de femelles aptes à pondre avec celle d'une tige tendre du colza.

Le risque pour la plante débute dès l'apparition des premiers entre-nœuds (passage de C1 à C2) et se poursuit jusqu'au stade E (boutons floraux séparés).

Par contre, les femelles sont rarement aptes à pondre dès leur arrivée sur les parcelles. La durée de maturation est variable mais nous retenons souvent un délai de 8 à 10 jours après les premières captures significatives.



Le stade C2 se caractérise par la présence d'un étranglement vert clair à la base des nouveaux pétioles.

Avant ce stade le charançon de la tige du colza n'est pas nuisible.

Photo : Terres Inovia

- Seuil de nuisibilité : Il n'existe pas de seuil pour le charançon de la tige du colza. Étant donnée la nuisibilité potentielle de cet insecte, nous considérons que sa seule présence dans les parcelles constitue un risque.

Tenir compte également de la précocité de reprise de la culture, qui peut être différente d'une variété à une autre et donc d'une parcelle à une autre.

Le délai d'intervention est de 8 à 10 jours après les premières captures significatives (temps nécessaire pour que les femelles acquièrent leur maturité sexuelle et entament l'activité de ponte) au stade sensible du colza (à partir de l'élongation de la tige c'est-à-dire du passage de C1 à C2).

- Observations : A la faveur des temps ensoleillés de dimanche dernier, des vols ont été observés dans les secteurs précoces de Franche-Comté notamment (seules 5 captures de charançon de la tige du colza dans les cuvettes).

- Analyse du risque : Pour l'instant, le risque est faible car le vol n'a pas encore débuté et les conditions climatiques des prochains jours (températures froides et gelées) seront défavorables à l'activité de l'insecte.

Répartition du nombre de captures
de charançon de la tige 14/02/2018 au 20/02/2018





Grosse altise ou altise d'hiver— LARVE

- Observations : des larves de grosses altises sont présentes dans les secteurs historiques (Yonne, ...). Les larves observées sont situées dans les pétioles des feuilles. Dans quelques situations, des larves sont observées dans le cœur des plantes (noircissement – cf photo ci-dessous). Les résultats des méthodes Berlèse de l'automne montrent des niveaux d'infestation très hétérogènes.

La vitesse de croissance du colza sera déterminante dans l'évolution du risque.



Colza avec présence de larves au cœur.
Photo Michael GELOEN, Terres Inovia.



Larves de grosse altise dans les pétioles.
Photo Michael GELOEN, Terres Inovia.

Charançon du bourgeon terminal—LARVE

Des larves sont visibles dans le cœur des plantes dans les parcelles les plus touchées.



Colza avec présence de larves de Charançon du Bourgeon Terminal au cœur.
Photo Hervé MARTIN, Service Technique SeineYonne.





BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Grandes cultures n° 12 du 20 février 2018

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté et rédaction animée par ARVALIS-Institut du Végétal, Terres Inovia et les Chambres d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté à partir des observations réalisées par : 110 BOURGOGNE - AGRIDEV - AGRI SUD EST - AGRODIFFUSION - ALTERNATIVE - AMDIS - BOURGOGNE DU SUD - SAS BRESSON - CA 21 - CIA 25 90 - CA 39 - CA 58 - CA 70 - CA 71 - CA 89 - CHAYS - SARL COURTEJOIE - DIJON CEREALES - EPIS CENTRE - FAIVRE SAS - FREDON - MOULIN JACQUOT - MINOTERIE GAY - GIROUX SAS - INTERVAL - KRY SOP - SARL LEGUY - ETS RUZE - SEINE YONNE - SENOGRAIN - SEPAC - SOUFFLET AGRICULTURE - TEOL - TERRE COMTOISE - YNOVAE

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

« Action **co-pilotée** par le **Ministère chargé de l'Agriculture** et le **Ministère chargé de l'environnement**, avec l'appui financier de l'**Agence Française pour la Biodiversité** par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2 ».

Avec la participation financière de :

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**

Établissement public du ministère de l'Environnement